



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 34/22 : MARCHE DE SERVICE - CIAM

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

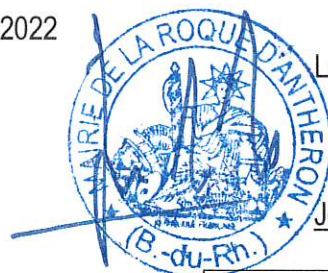
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Considérant la programmation culturelle pour l'année 2022,
- Annule et remplace la Décision N° 18/22 du 24 Mai 2022,

DECIDE de missionner Le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) pour assurer deux spectacles à l'Abbaye de Silvacane les 21 Mai et 26 août 2022 et approuve le contrat de coréalisation établi entre le CIAM et la Commune.

DIT que la commune s'engage à verser au CIAM la somme de 5 000 € TTC par spectacle en contrepartie du spectacle du 21 Mai et du 26 Aout 2022.

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et le CIAM, à hauteur de 10% pour la commune et 90% pour le CIAM.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 juillet 2022



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 1/08/22  
Et de la publication ou notification le ... 1/08/22